

# République Française - Département du Cantal

## Arrondissement de Saint-Flour

### VILLE D'ALLANCHE



### ALLANCHE - Commune Séance du jeudi 16 janvier 2025

**Membres en exercice**  
: 12

Date de la convocation: 10 janvier 2025

**Présents** : 9 *seize janvier deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,*

**Votants**: 12

**Présents** : Philippe ROSSEEL, ALAIN GRIFFE, Roland VEDRINES, AUDREY BLANQUET, JENNIFER DEVÈZE, LUDOVIC LEVAIS, THIERRY MARSILHAC, CLAUDE PESCHAUD, JULIEN THERON

**Pour** :12

**Contre** : 0 **Représentés**: Claudine HOUSELLE représentée par JENNIFER DEVÈZE, ERIC VIALA représenté par Roland VEDRINES, JACQUELINE BARTHAIRE représentée par Philippe ROSSEEL

**Abstention** : 0

#### Excusés:

**Secrétaire de séance**:  
JENNIFER DEVÈZE

#### Présents non votants :

#### Absents:

---

### Objet: Sollicitation du dispositif DETR 2025 ou DSIL 2025 - Restructuration du site de l'ITEP - DE\_002\_2025

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le site de l'ancien ITEP doit faire l'objet d'une réhabilitation totale.

Plusieurs opérations sont envisagées : la réhabilitation du Manoir de la Robertière et ses annexes, ainsi que la création par extension du bâti existant d'une salle des fêtes.

Le coût total de l'opération s'élèverait à environ 2 100 000 €.

Pour l'heure, les travaux les plus urgents sont ceux concernant le Manoir de la Robertière et ses annexes. Il est prévu de commencer par la restauration du clos et du couvert, qui est estimé à un montant total de 347.740,29 €.

Monsieur le Maire explique qu'il serait judicieux d'implanter l'ITEP dans l'ancien bâtiment de l'annexe, et ce dans l'objectif de mettre en place

Date de transmission de l'acte: 17/01/2025

Date de réception de l'AR: 17/01/2025

015-211500012-DE\_002\_2025-DE

A G E D I

projet a émergé lors de la "Journée des Ados" du 14 juin 2024. Ce projet consiste à créer un lieu de rencontre par les ados et pour les ados allanchois.

Les travaux envisagés seraient de l'ordre d'isolation, la pose de nouvelles cloisons et le rafraîchissement des peintures.

Monsieur le Maire précise que le montant de ces travaux s'élèverait à 86 295 € HT.

Il propose de les inclure dans le plan de financement prévisionnel de l'opération de mise hors d'eau hors d'air du site, comme suit :

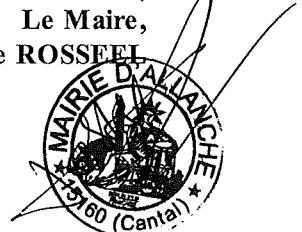
DEPENSES HT	RECETTES HT
Montant des travaux clos et couvert : <b>347 740,29 €</b> Montant des travaux de restauration de l'annexe : <b>86 295,00 €</b>	Bonus ruralité région 37 % <b>187 000,00 €</b>
Montant maîtrise d'œuvre (10%) : <b>34 774,02 €</b>	Fonds vert 2024-2025 25 % <b>126 229,73 €</b>
Imprévu 10 % : <b>34 774,02 €</b>	DSIL 2025 ou DETR 2025 18 % <b>90 644,99 €</b>
	Autofinancement 20 % <b>99 708,61 €</b>
<b>Total HT 503 583,33 €</b>	<b>Total HT 503 583,33 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'INCLURE** le projet de restauration de l'annexe au sein du projet de restructuration du site de l'ITEP ;
- **DE DEMANDER** ladite subvention à l'Etat au titre de la DETR 2025 ou de la DSIL 2025 ;
- **VALIDE** le plan de financement proposé.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Le Maire,  
Philippe ROSSIEU



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture  
et de sa publication

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture  
le : 17 JAN. 2025  
publié le : 17 JAN. 2025

Date de transmission de l'acte: 17/01/2025  
Date de réception de l'AR: 17/01/2025

015-211500012-DE\_002\_2025-DE  
A G E D I